



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025, 19h00**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2025.
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Choix des entreprises pour le marché public des travaux pour l'extension du groupe scolaire
- 2- Hérault Energies - Convention de travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public - poste Jeu de Boules
- 3- Questions diverses

**L'an deux mille vingt-cinq le treize février à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la commune d'Espondeilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe LLOP, Maire.

**Date de convocation :** 7 février 2025.

**Nombre de conseillers municipaux :**

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 12

**Présents :** M. LLOP Christophe ; Mme MAHEO Laurence ; M. POPOVIC Jean-Marie ; Mme LEROY Véronique ; M. VITAL Jean-Claude ; Mme TUFFREAU Michèle ; Mme BULLER BARGETZY Karine ; M. JULLIÉ Bernard et M. VITAL Georges.

**Procurations :** M. ALLIÉ Stéphane donne pouvoir à M. LLOP Christophe ; M. DESMAREST Sylvain donne pouvoir à M. POPOVIC Jean-Marie ; Mme SORIA Nathalie donne pouvoir à M. JULLIÉ Bernard.

**Absent excusé :** M. TREILHOU Christophe.

**Secrétaire de séance :** Mme BULLER BARGETZY Karine.  
Désignée à l'unanimité.

**\* Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024**

Mme TUFFREAU Michèle demande à ce que soient rajoutées ses questions qui ne sont pas apparues dans le procès-verbal, à savoir :

- l'avancement concernant le déplacement de l'arrêt du bus avenue de la gare. M. le Maire indique que ce projet est en cours avec Hérault Transport.
- le contrôle par le SICTOM des poubelles qui restent sur le trottoir aux endroits indiqués et devant certaines maisons. M. Jean-Claude VITAL confirme qu'une relance est prévue auprès du SICTOM. Elle ajoute que depuis quelques temps, ses interventions ne sont pas prises en compte dans le procès-verbal.

Mme MAHÉO Laurence demande aussi à ce que les échanges entre les élus apparaissent dans le procès-verbal. A savoir la manière dont la commune va financer les futurs travaux de l'école. M. le Maire précise que le tableau prévisionnel a été transmis aux élus au moment de la convocation. Mme MAHÉO Laurence ajoute que ce serait intéressant pour les habitants d'avoir ces infos.

M. le Maire précise que tout ne peut pas être inscrit sur le procès-verbal du conseil municipal.  
**Après ces modifications, le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.**

**\* Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Néant.

## DÉLIBÉRATIONS

### **1- Choix des entreprises pour le marché public des travaux pour l'extension du groupe scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire, une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence publié par voie de presse et par voie dématérialisée dans Midi Libre-34 et Midi libre.fr-34 le vendredi 2 août 2024 (publicité initiale) et le vendredi 27 septembre 2024 (publicité modifiée).

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 30 septembre 2024 à 17h00, puis modifiée au lundi 4 novembre 2024 à 17h00.

Après l'ouverture des plis le mardi 5 novembre 2024, l'analyse des offres des entreprises a été réalisée selon les critères fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60% (10% respect du planning ; 10% moyens humains ; 10% moyens matériels ; 30% provenance et qualité des matériaux)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 février 2025 pour l'analyse des offres et le choix des entreprises.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
Lot n°1 : Démolition	SARL FRANCES	Tranche ferme : 418,30 € Tranche conditionnelle 1 : 702,75 € Total : 1 121,05 €
Lot n°2 : VRD	SARL FRANCES	Tranche ferme : 88 511,33 € Tranche conditionnelle 1 : 23 903,98 € PSE retenues : 3 881,00 € Total : 116 296,31 €
Lot n°3 : Gros-Œuvre	ABELLO BATIMENT	Tranche ferme : 248 000,00 € Tranche conditionnelle 1 : 81 000,00 € Total : 329 000,00 €
Lot n°4 : Charpente bois	PERPIGNAN CHARPENTES TRADITION	Tranche ferme : 45 198,07 € Total : 45 198,07 €
Lot n°5 : Charpente métallique	CMA CONSTRUCTIONS METALLIQUES	Tranche conditionnelle 1 : 53 389,80 € Total : 53 389,80 €
Lot n°6 : Étanchéité	LRME PVC	Tranche ferme : 12 089,50 € PSE retenues : 1 976,00 € Total : 14 065,50 €
Lot n°7 : Façades	SARL RENOV FACADES 34	Tranche ferme : 13 915,80 € Tranche conditionnelle 1 : 6 542,48 € PSE retenues : 4 543,66 € Total : 25 001,94 €

Lot n°8 : Menuiseries extérieures	BACCOU PATRICE EIRL	Tranche ferme : 57 621,67 € Tranche conditionnelle 1 : 23 408,74 € PSE retenues : 14 007,30 € Total : 95 037,11 €
Lot n°9 : Plâtrerie	SAS VALLE DIMITRY	Tranche ferme : 67 500,00 € Tranche conditionnelle 1 : 34 000,00 € PSE retenues : 5 398,12 € Total : 106 898,12 €
Lot n°10 : Revêtements de sols	TECHNIC SOL	Tranche ferme : 41 907,55 € Tranche conditionnelle 1 : 21 757,08 € PSE retenues : 765,00 € Total : 64 429,63 €
Lot n°11 : Menuiseries intérieures	MENUISERIE BOURNIQUEL	Tranche ferme : 31 825,34 € Tranche conditionnelle 1 : 13 405,15 € Total : 45 230,49 €
Lot n°12 : Peinture	SASU GFC CONCEPT	Tranche ferme : 11 993,12 € Tranche conditionnelle 1 : 5 969,66 € PSE retenues : 418,00 € Total : 18 380,78 €
Lot n°13 : CVCS	SAS AGTHERM MEDITERRANEE	Tranche ferme : 83 508,99 € Tranche conditionnelle 1 : 41 259,97 € PSE retenues : 3 553,57 € Total : 128 322,53 €
Lot n°14 : Electricité	ECO ELEC	Tranche ferme : 52 391,00 € Tranche conditionnelle 1 : 19 416,00 € PSE retenues : 11 674,00 € Total : 83 481,00 €
Lot n°15 : Photovoltaïque	SARL ACAPE ENERGIES	Tranche ferme : 5 850,00 € Tranche conditionnelle 1 : 3 420,00 € Total : 9 270,00 €
Lot n°16 : Nettoyage	CPPROPRE +	Tranche ferme : 1 501,00 € Tranche conditionnelle 1 : 693,00 € Total : 2 194,00 €

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ATELIER CONCEPT, maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du groupe scolaire et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres ;

Vu les notes obtenues par les candidats après analyse ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide**

**à l'unanimité des voix exprimées 11 POUR et 1 ABSTENTION (Mme LEROY Véronique)**

**- D'ATTRIBUER** les marchés de travaux pour l'extension du groupe scolaire aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
Lot n°1 : Démolition	SARL FRANCES 90 Chemin des Cistes 34360 SAINT-CHINIAN	Tranche ferme : 418,30 € Tranche conditionnelle 1 : 702,75 € Total : 1 121,05 €
Lot n°2 : VRD	SARL FRANCES 90 Chemin des Cistes 34360 SAINT-CHINIAN	Tranche ferme : 88 511,33 € Tranche conditionnelle 1 : 23 903,98 € PSE retenues : 3 881,00 € Total : 116 296,31 €
Lot n°3 : Gros-Œuvre	ABELLO BATIMENT 13 rue de Metz 34310 CAPESTANG	Tranche ferme : 248 000,00 € Tranche conditionnelle 1 : 81 000,00 € Total : 329 000,00 €

Lot n°4 : Charpente bois	SAS PERPIGNAN CHARPENTES TRADITION 762 rue Jean-Baptiste Biot Espace Polygone Nord 66000 PERPIGNAN	Tranche ferme : 45 198,07 € Total : 45 198,07 €
Lot n°5 : Charpente métallique	CMA CONSTRUCTIONS METALLIQUES 10 chemin du Régina 34110 VIC LA GARDIOLE	Tranche conditionnelle 1 : 53 389,80 € Total : 53 389,80 €
Lot n°6 : Étanchéité	LRME PVC 6 avenue de Rome 34350 VENDRES	Tranche ferme : 12 089,50 € PSE retenues : 1 976,00 € Total : 14 065,50 €
Lot n°7 : Façades	SARL RENOV FACADES 34 53 rue André Ampère 34570 MONTARNAUD	Tranche ferme : 13 915,80 € Tranche conditionnelle 1 : 6 542,48 € PSE retenues : 4 543,66 € Total : 25 001,94 €
Lot n°8 : Menuiseries extérieures	BACCOU Patrice EIRL 10 C chemin vert – Réals 34460 CESSENON-SUR-ORB	Tranche ferme : 57 621,67 € Tranche conditionnelle 1 : 23 408,74 € PSE retenues : 14 007,30 € Total : 95 037,11 €
Lot n°9 : Plâtrerie	SAS VALLE DIMITRY 9 chemin de Feynes 34370 MAUREILHAN	Tranche ferme : 67 500,00 € Tranche conditionnelle 1 : 34 000,00 € PSE retenues : 5 398,12 € Total : 106 898,12 €
Lot n°10 : Revêtements de sols	EURL TECHNIC SOL 1 Cami Les Trois Oliviers 34560 MONTBAZIN	Tranche ferme : 41 907,55 € Tranche conditionnelle 1 : 21 757,08 € PSE retenues : 765,00 € Total : 64 429,63 €
Lot n°11 : Menuiseries intérieures	MENUISERIE BOURNIQUEL Rue Babeuf - ZAC du Capiscol 34500 BEZIERS	Tranche ferme : 31 825,34 € Tranche conditionnelle 1 : 13 405,15 € Total : 45 230,49 €
Lot n°12 : Peinture	SASU GFC CONCEPT 67 rue Joe Dassin 34080 MONTPELLIER	Tranche ferme : 11 993,12 € Tranche conditionnelle 1 : 5 969,66 € PSE retenues : 418,00 € Total : 18 380,78 €
Lot n°13 : CVCS	SAS AGTHERM MEDITERRANEE 4 allée de Plaisance 11100 NARBONNE	Tranche ferme : 83 508,99 € Tranche conditionnelle 1 : 41 259,97 € PSE retenues : 3 553,57 € Total : 128 322,53 €
Lot n°14 : Electricité	ECO ELEC 8 rue Henri Moissan 34500 BEZIERS	Tranche ferme : 52 391,00 € Tranche conditionnelle 1 : 19 416,00 € PSE retenues : 11 674,00 € Total : 83 481,00 €
Lot n°15 : Photovoltaïque	SARL ACAPE ENERGIES 1055 chemin du Moulin 34460 CESSENON-SUR-ORB	Tranche ferme : 5 850,00 € Tranche conditionnelle 1 : 3 420,00 € Total : 9 270,00 €
Lot n°16 : Nettoyage	CPROPRE + 8 boulevard Gambetta 34370 CAZOULS-LES-BEZIERS	Tranche ferme : 1 501,00 € Tranche conditionnelle 1 : 693,00 € Total : 2 194,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire précise qu'en prévision de ces travaux, un aménagement du parking de l'école est prévu. Un morceau de champ nous a été prêté par le propriétaire afin de créer une nouvelle surface de

parking pendant les travaux. Le bus scolaire pourra tourner et déposer les enfants devant l'entrée de l'école en toute sécurité.

Les containers verre ainsi qu'un container textile seront déplacés un peu plus haut sur le parking actuel. 2 containers textiles ont déjà été déplacés sur la contre-allée au rond-point de la Tuilerie.

Le muret entre les 2 parkings a été démoli ce jour. La grille sera déplacée plus vers l'intérieur afin de faciliter le passage des camions, tout en gardant un passage de sécurité pour les enfants et poussettes.

## **2- Hérault Energies - Convention de travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public - poste Jeu de Boules**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau de distribution publique d'électricité du poste « Jeu de Boules » nécessite un renforcement en vue du projet de travaux d'extension du groupe scolaire.

Hérault Energies, en qualité d'autorité concédante doit réaliser ces travaux.

Par délibération n° CS 47-2021 du 8 juin 2021, le comité syndical d'Hérault Energies a décidé de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes de moins de 2000 habitants.

Par délibération n° CS 11-2021 du 4 février 2021, le comité syndical d'Hérault Energies a décidé de financer les travaux de simple reprise du réseau d'éclairage public existant, liés aux renforcements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et en a précisé les conditions de recevabilité.

L'opération projetée sur le réseau de la commune répondant à ces critères, Hérault Energies peut en assurer le financement en totalité.

Afin de finaliser le déroulement global de l'opération, la convention présentée a pour objet d'en préciser les conditions techniques et administratives de réalisation.

Monsieur le Maire rappelle que le financement de l'opération est pris en charge à 100% par Hérault Energies.

Pour information, il est précisé que l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 45 712,16 € TTC pour les travaux d'électricité et à 1 062,22 € TTC pour les travaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette programmation de travaux et de l'autoriser à signer la convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITÉ**

- **D'APPROUVER** la programmation des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité du poste « Jeu de Boules »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE PRENDRE ACTE** de la prise en charge du financement de l'opération à 100% par Hérault Energies.

### **3- Questions diverses**

- Nouveau commerçant sur le marché du samedi. Le primeur nous a proposé un fromager qui a également une boutique à Villeneuve les Béziers. Le fromager démarrera son essai samedi prochain,

le 15 février. M. VITAL Jean-Claude s'occupe de le contacter pour les branchements électriques et les détails logistiques.

- Petits plots solaires clignotants bleus : M. VITAL Jean-Claude propose l'achat de 25 plots solaires (à sceller dans le sol) pour les entrées de ville (ronds-points de la Tuilerie et de la Mer), soit 467 € HT. Les élus valident cette proposition.

- M. POPOVIC Jean-Marie a rencontré l'association « Ville Prudente » qui propose un accompagnement pour la sécurité. Cotisation annuelle 70 €.

- Association de Parents d'Elèves : une nouvelle association a été créée et elle a demandé une aide au démarrage (200 € à Coulobres et 500 € à Espondeilhan). M. le Maire et M. VITAL Jean-Claude précisent que cette association a été invitée à déposer un dossier de subvention comme toutes les autres associations.

- Future brasserie de la place : Mme MAHÉO Laurence demande où on en est, suite à l'appel d'offres. 1 seule candidature a été reçue. Des candidats intéressés se sont finalement désistés. Un autre candidat ayant déjà été reçu par M. le Maire a été contacté. Il n'avait pas vu l'annonce. Il doit déposer son dossier dans les jours à venir.

- Camion pizza du mardi envisage d'installer son atelier de fabrication et de stockage sur la commune. Il travaille son dossier.

- Orange et arrêt du réseau Cuivre : M. POPOVIC Jean-Marie a assisté à une réunion à l'Agglo pour l'information d'Orange sur l'arrêt du cuivre. Nous allons devoir accompagner les personnes qui n'ont pas encore basculé sur la fibre.

- Boucherie : l'acte de vente du local devrait avoir lieu courant mars. Les travaux démarreront ensuite.

- Travaux Enedis actuellement sur l'avenue de la Tuilerie.

- Entrée chemin du Pétrole : (Mme TUFFREAU) le long du fossé à droite de la route tout de suite après le rond-point, il n'y a pas de trottoir. La sécurité est-elle respectée ?

- un STOP a été posé en bas de l'avenue Tiberette. Mme TUFFREAU précise qu'il est invisible et se demande à quoi il sert, puisque le Stop de la rue Vermentino n'est déjà jamais respecté. Elle rajoute également que pendant la durée des travaux, on aurait dû faire quelque chose pour enlever le stop en haut de la rue Tiberette. M. POPOVIC rappelle que les travaux sont terminés alors ce n'est plus d'actualité.

**La séance est levée à 19h41**

**La secrétaire de séance,  
Karine BULLER BARGETZY**



**Le Maire,  
Christophe LLOP**

